

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1^{er} septembre 2023

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI
DES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR COMBATTRE LA RÉSISTANCE AUX
ANTIMICROBIENS (2023-2030) DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

Rapport du Secrétariat

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

1. La résistance aux antimicrobiens figure parmi les dix principales menaces mondiales pour la santé publique auxquelles l'humanité est confrontée, et la charge est plus élevée en Afrique subsaharienne, où en 2019, en tout 1,27 million de décès étaient directement imputables à la résistance des bactéries. L'utilisation inappropriée d'antimicrobiens en médecine humaine et dans la production alimentaire augmente la probabilité de voir apparaître des organismes résistants aux antimicrobiens et expose les États Membres à des risques, étant donné que peu de produits ou de solutions de substitution sont en cours d'élaboration.
2. En mai 2015, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et les États Membres se sont engagés à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens.
3. Quarante-cinq États Membres (c'est-à-dire 96 % du total régional) disposent de plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et 33 d'entre eux (76 %) ont été approuvés par les autorités nationales. Malgré des avancées importantes, le maintien et l'accélération du programme de lutte contre la résistance aux antimicrobiens se heurtent à des défis de taille qu'il va falloir relever si l'on veut freiner cette résistance.
4. Les gouvernements et les partenaires de différents secteurs doivent mobiliser et coordonner leurs efforts pour combattre la résistance aux antimicrobiens et ainsi contribuer à la sécurité sanitaire mondiale, à l'instauration de la couverture sanitaire universelle et à l'atteinte des objectifs de développement durable.
5. L'élaboration de la stratégie régionale pour combattre la résistance aux antimicrobiens a été mue par l'impérieuse nécessité d'accélérer l'exécution de plans d'action nationaux destinés à combler les principales lacunes constatées dans la Région concernant la résistance aux antimicrobiens. La stratégie régionale pour combattre la résistance aux antimicrobiens a été élaborée pour éclairer les efforts que les États Membres font pour endiguer la résistance aux antimicrobiens et propose des interventions essentielles pour améliorer la mise en œuvre de plans d'action nationaux, conformément à l'approche « Une seule santé ».
6. Le Comité régional est invité à examiner et adopter cette stratégie.

SOMMAIRE

	Paragraphes
INTRODUCTION	1-4
ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION	5-14
LA STRATÉGIE RÉGIONALE.....	15-32
CONCLUSION.....	33-36

ANNEXE

	Page
Base de référence et cibles détaillées.....	9

INTRODUCTION

1. On parle de résistance aux antimicrobiens lorsque des bactéries, des virus, des champignons ou des parasites mutent au fil du temps et ne réagissent plus aux médicaments, ce qui rend les infections plus difficiles à traiter. Les produits antimicrobiens – notamment les antiviraux, les antibiotiques, les médicaments antiparasitaires et les antifongiques – que l'on utilise pour combattre ou prévenir les maladies infectieuses chez les êtres humains, les plantes et les animaux se trouvent également dans l'environnement et dans les sources d'eau et accélèrent parallèlement le développement de gènes résistants.¹ L'utilisation peu rationnelle d'antimicrobiens chez les êtres humains, les plantes ou le bétail augmente les risques d'infection par des microbes résistants aux traitements disponibles ; et cela peut engendrer des formes graves de maladie et des décès, d'où l'importance d'adopter l'approche « Une seule santé » pour combattre la résistance aux antimicrobiens.²

2. D'ici à 2050, on prévoit que dix millions de personnes, dont 4,1 millions vivant dans la Région africaine, perdront la vie des suites d'une infection causée par un organisme résistant aux antimicrobiens, et les pays d'Afrique pourraient, du fait de ces décès, perdre jusqu'à 5 % de leur produit intérieur brut.³ En mai 2015, les États Membres de l'OMS ont adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens⁴ et se sont engagés à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

3. La résistance aux antimicrobiens représente une menace sérieuse pour la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement. Il convient de faire face à cette menace en adoptant une démarche multisectorielle. Le plan d'action mondial souligne la nécessité d'adopter une approche « Une seule santé » efficace qui permette d'optimiser la coordination entre de nombreux secteurs et acteurs, notamment la médecine humaine et vétérinaire, l'agriculture, les finances, l'environnement et les consommateurs. Afin de prévenir des infections nosocomiales, il convient de veiller à l'application de mesures de lutte anti-infectieuse et des mesures relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements de santé.⁵ Combattre la résistance aux antimicrobiens est une condition requise pour atteindre des objectifs mondiaux prioritaires tels que les objectifs de développement durable et assurer la sécurité sanitaire mondiale, comme le prévoit le Règlement sanitaire international (RSI, 2005).

4. Huit années après le lancement du plan d'action mondial, la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans la Région est lente, faute d'engagement politique et par défaut d'une surveillance des antimicrobiens inadaptée, y compris des moyens de laboratoire insuffisants, des capacités de mise en œuvre d'interventions limitées en matière de bon usage des antimicrobiens, et la mise en place de mesures de lutte anti-infectieuse et relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sous-optimales. La menace de plus en plus grande que constitue la résistance aux antimicrobiens, et le manque collectif de progrès au niveau régional, nécessitent l'élaboration d'une stratégie adaptée aux défis rencontrés par la Région, afin de mieux combattre la résistance aux antimicrobiens. La présente stratégie régionale servira de guide pour les principales interventions et approches et servira par conséquent de référence aux États Membres dans les efforts qu'ils font pour accélérer l'atteinte des objectifs du plan d'action mondial.

¹ Chan, O.S. et al, 2022. What and where should the next antimicrobial resistance policies focus on? *Journal of Global Antimicrobial Resistance*.

² Velazquez-Meza ME et al. (2022), *Antimicrobial resistance: One Health approach*, *Veterinary World*, 15(3): 743-749.

³ Banque mondiale. *Drug-resistant infections: A threat to our economic future*. Mars 2017.

⁴ Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Disponible à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241509763> (consulté le 3 février 2023).

⁵ OMS. *Prévention des infections nosocomiales : guide pratique*. Genève, Suisse, Organisation mondiale de la Santé ; 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION

Analyse de la situation

5. La Région affiche des taux élevés de morbidité et de mortalité imputables à la résistance aux antimicrobiens, auxquels s'ajoutent des difficultés rencontrées par les systèmes de santé. Selon une étude réalisée en 2022, en tout 4,95 millions de personnes sont décédées dans le monde en 2019 des suites d'une maladie causée par la résistance aux antimicrobiens. De ces décès, au total 1,27 million avaient un lien direct avec la résistance des bactéries en Afrique subsaharienne. En Afrique, le taux des décès imputables à la résistance aux antimicrobiens, tous âges confondus, est supérieur à 27 décès pour 100 000 habitants, tandis que le taux le plus faible a été enregistré en Australasie (6,5 décès pour 100 000 habitants).⁶

6. Le fardeau de la résistance aux antimicrobiens est aggravé par le non-respect des ordonnances d'antibiotiques et des règlements en matière de vente, et par l'utilisation excessive d'antibiotiques dans l'alimentation animale, ce qui entraîne la propagation de souches résistantes aux antibiotiques. En outre, la circulation d'antimicrobiens de qualité inférieure ou falsifiés constitue toujours une source de préoccupation.⁷

7. Trente-sept États Membres (79 %) sont enregistrés dans le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS). Néanmoins, la représentativité des données sur les taux de résistance aux antimicrobiens demeure un défi.

8. En ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement durable suivis par le système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, le cinquième rapport GLASS⁸ indique, s'agissant des infections sanguines, que les taux de résistance aux céphalosporines de troisième génération chez *Escherichia coli* et à la méticilline chez *Staphylococcus aureus* sont élevés dans certains États Membres ayant présenté des données, se situant entre 40 % et 50 % au Malawi, à Maurice et en Afrique du Sud.

9. La Région affiche de grandes insuffisances en matière d'optimisation de l'usage des antimicrobiens, car huit États Membres (25,8 %) seulement sur 31⁹ ont mis en place une politique nationale sur le bon usage des antimicrobiens. De plus, 19 États Membres (41 %)¹⁰ ont adopté la classification Accès, Précaution, Dernier recours (AWaRe) de l'OMS – qui distingue les antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle, ceux qui sont à utiliser de façon sélective et ceux qui constituent des antibiotiques de dernier recours – dans leurs listes nationales de médicaments essentiels,¹¹ laquelle classification est essentielle pour garantir l'accès aux antibiotiques et réduire la résistance aux antimicrobiens.

10. En ce qui concerne la lutte anti-infectieuse et l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, des données complètes sur les infections nosocomiales font défaut en Afrique. L'OMS

⁶ Antimicrobial Resistance Collaborators (2022). Global burden of bacterial antimicrobial resistance in 2019: a systematic analysis. *Lancet* (Londres, Angleterre), 399(10325), 629-655 (disponible à l'adresse [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(21\)02724-0](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(21)02724-0), consulté le 3 février 2023).

⁷ Godman, B. et al. (2022). Tackling antimicrobial resistance across sub-Saharan Africa: Current challenges and implications for the future. *Expert Opinion on Drug Safety*, 21(8), 1089-1111.

⁸ Global Antimicrobial Resistance and Use Surveillance System (GLASS) (disponible à l'adresse <https://www.who.int/initiatives/glass>, consulté le 3 février 2023).

⁹ Afrique du Sud, Bénin, Éthiopie, Guinée, Libéria, Nigéria, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

¹⁰ Burkina Faso, Congo, Gabon, Guinée, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Soudan du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe.

¹¹ Fuller WL, Aboderin AO, Yahaya A, Adeyemo AT, Gahimbare L, Kapona O, et al: Gaps in the implementation of national core elements for sustainable antimicrobial use in the WHO-African region (disponible à l'adresse <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/frabi.2022.1047565/full> consulté le 3 février 2023).

estime néanmoins qu'un décès sur dix chez les patients est causé par des infections nosocomiales. En outre, l'examen du plan d'action mondial effectué en 2021 a révélé que l'Afrique détenait le plus faible score moyen de mise en œuvre des indicateurs de la résistance aux antimicrobiens pour tous les objectifs énoncés dans le plan d'action mondial.¹²

Justification

11. Quarante-cinq États Membres (96 % du total régional) disposent de plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et 33 d'entre eux (76 % du total) ont été approuvés par les autorités nationales. Cela dit, la mise en œuvre des plans d'action nationaux est entravée par des investissements et des capacités en ressources humaines insuffisants, le peu de liens entre les plans d'action nationaux, les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire et les plans stratégiques nationaux pour la santé, ainsi que par le manque d'une stratégie régionale cohérente et adaptée au contexte qui donnera la possibilité de résoudre les problèmes d'exécution des plans d'action nationaux en obtenant l'engagement des États Membres.

12. L'enquête quadripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antibactériens (TrACSS) a révélé que les plateformes de gouvernance et de coordination faibles et non fonctionnelles utilisant l'approche « Une seule santé » constituent un obstacle majeur à une mise en œuvre efficace, étant donné que 15 États Membres¹³ (32 %) seulement disposent de groupes de travail techniques multisectoriels fonctionnels sur la résistance aux antimicrobiens.

13. L'adoption d'une stratégie de lutte contre la résistance aux antimicrobiens aide à accélérer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, en tirant parti des investissements réalisés pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment le renforcement des mesures de lutte anti-infectieuse et des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et l'augmentation des capacités des laboratoires de génomique pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens. Le renforcement des capacités des laboratoires permet aussi d'appliquer le cadre régional de l'OMS visant à promouvoir la couverture sanitaire universelle et d'autres programmes régionaux et mondiaux d'action sanitaire, y compris des activités conjointes entre les organisations de l'Alliance quadripartite (qui réunit l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé animale) et d'autres parties prenantes.

14. Des progrès ont certes été accomplis, mais la Région accuse toujours un retard dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'action mondial.^{14,15} Une stratégie régionale à même de renforcer la gouvernance nationale devrait être adoptée, et l'on devrait veiller à ce que la priorité soit accordée au programme de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, aux systèmes de surveillance nationaux, à l'éducation et à la sensibilisation, à l'usage approprié des antimicrobiens chez les patients, à la lutte anti-infectieuse et aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé et au sein des communautés. Cette stratégie sera utile pour accélérer davantage la réalisation et le suivi des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens,

¹² Comprehensive Review of the WHO Global Action Plan on Antimicrobial Resistance – Volume 1: Report (disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/m/item/comprehensive-review-of-the-who-global-action-plan-on-antimicrobial-resistance>, consulté le 3 février 2023).

¹³ Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe.

¹⁴ Comprehensive Review of the WHO Global Action Plan on Antimicrobial Resistance – Volume 1: Report (disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/m/item/comprehensive-review-of-the-who-global-action-plan-on-antimicrobial-resistance>, consulté le 3 février 2023).

¹⁵ Comprehensive review of the WHO Global Action Plan on Antimicrobial Resistance: Management Response – Mars 2022. (disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/m/item/comprehensive-review-of-the-who-global-action-plan-on-antimicrobial-resistance---management-response---march-2022>, consulté le 3 février 2023).

en soutenant des interventions qui pourraient permettre d'éliminer les goulots d'étranglement, de réduire les cloisonnements et d'éviter les doubles emplois, autant de facteurs qui entravent les progrès de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans la Région.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE

But, objectifs et cibles

15. **But** : réduire la morbidité, la mortalité, les handicaps et les troubles socioéconomiques liés à la résistance aux antimicrobiens en mettant en œuvre, dans la Région africaine de l'OMS, des plans d'action nationaux durables pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

16. **Les objectifs de la stratégie s'articulent ainsi qu'il suit :**

- a) renforcer la coordination et la gouvernance multisectorielles pour faire face aux menaces que la résistance aux antimicrobiens représente pour la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement aux niveaux national et infranational, en adoptant des approches multisectorielles intégrées qui favorisent la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens ;
- b) améliorer la connaissance et la compréhension de la résistance aux antimicrobiens par une communication, une éducation et une formation efficaces, en ciblant les parties prenantes prioritaires de tous les secteurs ;
- c) améliorer les connaissances et les données factuelles sur les taux de résistance aux antimicrobiens et la consommation d'antimicrobiens grâce à une meilleure surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'usage des antimicrobiens, des infections nosocomiales et des capacités de diagnostic des laboratoires ; et
- d) optimiser l'usage des antimicrobiens chez les êtres humains en renforçant la réglementation et la législation nationales, de même que la mise en œuvre de politiques et de lignes directrices sur le bon usage des antimicrobiens dans les établissements de soins de santé, afin d'améliorer les résultats pour les patients.

Cibles

17. Les principales cibles fixées pour 2030 sont définies conformément aux objectifs de la stratégie. Les bases de référence sont indiquées de façon détaillée dans l'annexe.

Cibles, d'ici à 2030 :

- a) tous les États Membres ont institué des mécanismes de gouvernance fonctionnels « Une seule santé » en matière de résistance aux antimicrobiens, qui définissent les rôles et les responsabilités de tous les secteurs et prévoient des dispositifs de responsabilisation établis, ce qui permet de réaliser les interventions prioritaires liées à la résistance aux antimicrobiens ;
- b) tous les États Membres disposent de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation grâce auxquels on peut suivre et rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution des plans d'action nationaux ;
- c) tous les États Membres mènent des campagnes nationales de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens impliquant différents secteurs ;
- d) tous les États Membres font partie du système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, fournissent et utilisent des données pour la prise de décisions ; et
- e) tous les États Membres mènent des interventions visant à optimiser l'usage responsable des antimicrobiens dans les établissements de santé, en vue d'améliorer les résultats sanitaires pour les patients.

Principes directeurs

18. **La mobilisation de l'ensemble de la société dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».** Tous les secteurs et disciplines, y compris la société civile et le secteur privé, devraient participer à la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

19. **La prise en main par les États Membres et le rôle moteur qu'ils doivent jouer.** La lutte contre la résistance aux antimicrobiens relève au premier chef de la responsabilité des gouvernements. Les États Membres devraient prendre des engagements politiques et rendre compte à tous les niveaux du système de santé, tout en mobilisant des fonds au niveau national et en encourageant d'autres parties prenantes à investir dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

20. **L'accès.** Toutes les populations devraient avoir accès aux antimicrobiens lorsqu'elles en ont besoin, et le mauvais usage des antimicrobiens devrait être limité.

21. **Les déterminants sociaux de la santé, y compris l'équité entre les hommes et les femmes et les perspectives en matière de droits humains.** Les parties prenantes comprennent de quelle manière les inégalités basées sur le genre, l'équité et le handicap alimentent la résistance aux antimicrobiens et sont influencées par cette résistance aux antimicrobiens, y compris au sein des populations les plus vulnérables.

Interventions prioritaires

22. **Renforcer la collaboration et la coordination multisectorielles dans le cadre de l'approche « Une seule santé » en matière de résistance aux antimicrobiens.** La mise en place de mécanismes et de plateformes visant à renforcer la coordination multisectorielle s'avère primordiale. Dans le cadre de cet effort, la priorité reste d'établir une coordination et un partenariat multisectoriels régionaux et nationaux efficaces pour combattre la résistance aux antimicrobiens, avec la participation de parties prenantes des secteurs de la santé humaine, animale et environnementale. Il convient par ailleurs : d'établir sous leur forme finale, d'actualiser, de chiffrer et d'approuver les plans d'action nationaux dans le cadre de l'approche « Une seule santé » ; d'instituer des mécanismes de mise en œuvre sans heurts ; et de veiller à ce que les progrès accomplis par rapport aux plans d'action nationaux fassent l'objet d'un suivi régulier.

23. **Sensibiliser et éduquer dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens.** Dans le cadre de cette intervention, il s'agit d'accroître la sensibilisation dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, de veiller à ce que des programmes et des campagnes de communication reposant sur des données factuelles soient menées à l'échelle nationale et d'encourager le changement des comportements dans tous les secteurs, y compris chez les consommateurs. Les parties concernées doivent aussi : renforcer les capacités des professionnels de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens de divers secteurs ; inclure l'usage des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les programmes d'éducation secondaire et tertiaire pour accroître la compréhension et la connaissance de ce sujet et encourager le changement des comportements ; et collaborer avec des organismes professionnels pour bénéficier d'une formation continue dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens.

24. **Établir une base de connaissances et de données factuelles sur la résistance aux antimicrobiens.** Les États Membres génèrent des données sur l'incidence et la prévalence des agents pathogènes concernés et sur les caractéristiques géographiques de la résistance aux antimicrobiens, et s'en servent comme référence pour informer le traitement des patients, pour permettre l'élaboration de mesures au niveau local, national et régional et pour évaluer l'efficacité des interventions.

25. **Réduire l'incidence des infections.** Dans cette intervention, il est question : d'améliorer les mesures de lutte anti-infectieuse et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène par une supervision et des évaluations bienveillantes ; de rationaliser la mise en œuvre des principaux éléments de la lutte anti-infectieuse et de l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, notamment la surveillance des infections nosocomiales, l'instauration de directives, la formation du personnel de santé, la gestion des déchets, la disponibilité de matériels comme des équipements de protection individuelle et la vaccination ; et, partant, de limiter le développement et la propagation d'infections résistantes aux antimicrobiens et de bactéries multirésistantes dans les établissements de santé et les collectivités.

26. **Optimiser l'usage des antimicrobiens.** Dans cette intervention, il est recommandé d'appliquer la réglementation et la législation en matière d'antimicrobiens, y compris concernant le contrôle de la qualité, l'utilisation et la distribution d'antimicrobiens, pour lutter contre l'apparition d'antimicrobiens de qualité inférieure et falsifiés et combattre leur usage inapproprié dans la Région. Il s'agit en outre d'encourager les investissements dans la recherche-développement. Des procédures nationales et des outils de diagnostic efficaces, rapides et peu coûteux s'avèrent nécessaires pour éclairer et optimiser l'usage d'antimicrobiens en médecine humaine et animale et dans le secteur agricole. La norme devrait être la prescription et l'administration d'antimicrobiens reposant sur des bases factuelles.

27. **Encourager des investissements durables dans des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens.** Les mesures et les investissements en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens s'appuient d'une part sur des analyses coûts/avantages claires, et d'autre part sur l'acquisition de capacités de mobilisation de ressources. Les États Membres devraient intégrer la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les domaines d'action existants et futurs tels que la préparation et la riposte aux situations d'urgence, la couverture sanitaire universelle, ainsi que les maladies transmissibles et non transmissibles, autant de domaines susceptibles d'absorber des activités qui peuvent être affectées par la résistance aux antimicrobiens, et une ligne budgétaire devrait être consacrée à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Les États Membres devraient renforcer leur capacité à mettre au point et à utiliser des outils nouveaux et innovants pour améliorer la prévention, la détection et la prise en charge des infections résistantes aux antimicrobiens.

Rôles et responsabilités

28. **Les États Membres devraient :**

- a) faire preuve de volonté politique et assurer un encadrement politique et technique pour la diffusion et la mise en œuvre de la présente stratégie, en collaboration avec divers partenaires et des parties prenantes ;
- b) mobiliser des ressources suffisantes pour concrétiser le plan d'action national en tant que partie intégrante du plan stratégique national pour le secteur de la santé ;
- c) plaider pour que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens soit reconnue comme une priorité nationale dans le cadre de l'approche « Une seule santé », en mobilisant des fonds nationaux pour l'exécution des plans d'action nationaux, le suivi et l'utilisation des données pour l'action ;
- d) encourager l'utilisation des plateformes et des outils existants conçus avec le concours de l'OMS et des partenaires pour renforcer les capacités techniques et mettre en œuvre les plans d'action nationaux ; et
- e) adopter une réglementation et une législation en faveur d'un usage et d'une élimination appropriés des antimicrobiens.

29. L'OMS et les partenaires devraient :

- a) fournir un appui aux États Membres pour qu'ils puissent définir des priorités, établir sous leur forme finale, actualiser, chiffrer, appliquer et suivre les plans d'action nationaux destinés à combattre la résistance aux antimicrobiens ;
- b) mobiliser les partenaires et tous les acteurs pour soutenir l'application de la stratégie et coordonner l'appui fourni aux États Membres pour l'évaluation des besoins d'investissement et la mise en œuvre, conformément au principe de la viabilité ;
- c) soutenir la constitution d'effectifs suffisants du point de vue qualitatif et quantitatif, et tenir des listes pluridisciplinaires de spécialistes de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en vue de renforcer les capacités des États Membres ;
- d) travailler en collaboration avec des établissements de recherche pour produire des données factuelles sur la résistance aux antimicrobiens, diffuser ces données et soutenir leur utilisation efficace, puis orienter les investissements ; et
- e) soutenir la création, la mise en place et le fonctionnement de réseaux techniques et professionnels en établissant des liens étroits avec d'autres réseaux et plateformes liés aux systèmes et aux services de santé notamment, afin d'endiguer la résistance aux antimicrobiens.

Incidences en termes de ressources

30. L'outil de calcul des coûts et de budgétisation des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens lancé par l'OMS en 2021 dans la Région africaine de l'OMS est utilisé par les parties prenantes pour définir l'ordre de priorité des interventions et cartographier les budgets existants, de façon à éviter le double emploi en matière de financement et d'accroître la sensibilisation et la mobilisation de ressources. La présente stratégie offre l'occasion de mobiliser des ressources par l'intermédiaire de partenaires du financement existants et nouveaux.

Suivi et évaluation

31. Les plans d'action nationaux devraient inclure un cadre de suivi et d'évaluation qui devrait être évalué régulièrement par des organismes internes et externes. Tout en renforçant les capacités des États Membres en matière de suivi et d'évaluation des programmes nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, l'OMS continuera d'assurer, avec ses partenaires, la coordination de l'enquête tripartite d'auto-évaluation nationale sur la résistance aux antibactériens relative à l'exécution des plans d'action nationaux, et de soutenir l'application du cadre quadripartite de suivi et d'évaluation des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens. L'OMS continuera aussi à suivre les indicateurs du système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, en vue de mettre en œuvre des systèmes nationaux de surveillance de l'usage des antimicrobiens et de l'atteinte des objectifs de développement durable.

32. Un rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale sera présenté au Comité régional de l'OMS pour l'Afrique tous les deux ans, à partir de 2025.

CONCLUSION

33. La charge de la résistance aux antimicrobiens est considérable dans le monde en général et en Afrique en particulier, et cette charge devrait augmenter si l'on ne met pas en œuvre une stratégie cohérente et globale appuyant la prévention, la détection et la riposte à la résistance aux antimicrobiens, ce qui passe par une exécution efficace des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

34. La lutte contre la résistance aux antimicrobiens s'inscrit dans le cadre du mandat élargi de l'OMS, qui est de promouvoir des soins de santé universels, de surveiller les risques pour la santé

publique, de coordonner les interventions en cas d'urgence sanitaire et de promouvoir la santé et le bien-être des populations. La lutte contre la résistance aux antimicrobiens s'inscrit également dans le droit fil du but principal énoncé dans la Constitution de l'OMS, à savoir « amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ».

35. En adoptant et en mettant en œuvre la stratégie proposée, les États Membres réaliseront des progrès importants vers la prévention des menaces mondiales pour la sécurité sanitaire, vers le renforcement de leurs systèmes de santé et vers l'atteinte des objectifs de développement durable.

36. Le Comité régional est invité à examiner et à adopter la stratégie proposée.

Annexe. Base de référence et cibles détaillées

Objectif	Indicateur	Base de référence	Cible
		2022	2030
		(%)	(%)
Renforcer la coordination et la gouvernance multisectorielles pour faire face aux menaces que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement au niveau national et infranational, en adoptant des approches multisectorielles intégrées qui favorisent la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens.	Pourcentage des États Membres ayant institué des mécanismes de gouvernance fonctionnels « Une seule santé » pour la résistance aux antimicrobiens qui définissent les rôles et les responsabilités de tous les secteurs et prévoient des dispositifs de responsabilisation établis, ce qui permet de réaliser les interventions prioritaires liées à la résistance aux antimicrobiens.	32	100
	Pourcentage des États Membres qui disposent de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation qui permettent de suivre et de rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution des plans d'action nationaux.	57	100
Améliorer la connaissance et la compréhension de la résistance aux antimicrobiens par une communication, une éducation et une formation efficaces, en ciblant les parties prenantes prioritaires de tous les secteurs.	Pourcentage des États Membres qui mènent des campagnes nationales de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens impliquant différents secteurs.	17	100
Améliorer les connaissances et les données factuelles sur les taux de résistance aux antimicrobiens et la consommation d'antimicrobiens grâce à une meilleure surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'usage des antimicrobiens, des infections nosocomiales et des capacités de diagnostic des laboratoires.	Pourcentage des États Membres qui font partie du système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, fournissent et utilisent des données pour la prise de décisions.	34	100
Optimiser l'usage responsable des antimicrobiens chez les êtres humains en renforçant la réglementation et la législation nationales, de même que la mise en œuvre de politiques et de lignes directrices sur le bon usage des antimicrobiens dans les établissements de soins de santé, en vue d'améliorer les résultats sanitaires pour les patients.	Pourcentage des États Membres qui mènent des interventions visant à optimiser l'usage responsable des antimicrobiens dans les établissements de santé en vue d'améliorer les résultats pour les patients.	43	100